

<u>COVID-19 : IMPACTS POTENTIELS DES VARIATIONS MACROÉCONOMIQUES</u> <u>EN FONCTION DES SENSIBILITÉS ET DES INDICATIONS DIVULGUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019¹</u>

A) Impact potentiel sur le bénéfice net attribué aux actionnaires ordinaires au premier trimestre de 2020

Revenus des fonds de polices universelles	Impact potentiel de ±9,5 M\$ par tranche de 10 % d'écart par rapport au cours de clôture du TSX à la fin du premier trimestre contre une cible de 17 298²
RFG perçus sur les fonds de placement	Impact potentiel de $\pm 5,3$ M\$ par tranche de 10 % d'écart par rapport à la valeur moyenne du TSX pendant le premier trimestre contre une cible de 17 181^2

D'autres éléments liés aux variations macroéconomiques auront une incidence sur le bénéfice net attribué aux actionnaires ordinaires au premier trimestre de 2020. Par exemple, lorsque les marchés sont volatils, les programmes de couvertures subissent des pertes.

B) Impact potentiel sur le ratio de solvabilité²

Variation des marchés boursiers	(30 %)	(20 %)	(10 %)
Impact sur le ratio de solvabilité au 31 déc. 2019 (en point de pourcentage)	+1 %	+2 %	+1 %

Variation des taux d'intérêt	(50 pbs)	(25 pbs)	+25 pbs
Impact sur le ratio de solvabilité au 31 déc. 2019 (en point de pourcentage)	+2 %	+1 %	(1 %)

Variation des écarts de crédit	(50 pbs)	(25 pbs)	+25 pbs
Impact sur le ratio de solvabilité au 31 déc.	(2.0/)	(1 %)	+1 %
2019 (en point de pourcentage)	(3 %)	(1 %)	+1 %

C) Impact des variations macroéconomiques sur les réserves (actions appariées aux engagements à long-terme) ³

Valeur du S&P/TSX à laquelle les provisions mathématiques devront être renforcées	13 000 points (au 31 décembre 2019) Le S&P/TSX est un indicateur qui peut évoluer différemment de notre portefeuille d'actions, qui est composé de différentes catégories de titres de participation.	
	IRR : impact d'une baisse de 10 pbs sur le bénéfice net : +2 M\$	
Variation des taux d'intérêt	URR: taux promulgué par l'Institut canadien des actuaires (ICA) en fonction des données historiques. L'ICA a déclaré qu'une mise à jour du URR n'était pas prévue avant l'implantation des normes comptables IFRS 17. Cette déclaration de l'ICA a été faite avant que ne soit prise la décision de reporter la date d'effet des normes comptables IFRS 17 au 1 ^{er} janvier 2023.	

D) Liquidités

Au 31 décembre 2019, la société considérait que son niveau de liquidités était plus que suffisant pour satisfaire à l'ensemble de ses engagements sur un horizon minimal de douze mois selon différents scénarios défavorables affectant les entrées et sorties de passifs, la liquidité des actifs, les besoins d'actifs en garantie et la capacité des canaux de liquidité.⁴

Consultez la page 21 du Rolling Nine Quarters Financial Information Package sur ia.ca.

² Consultez les diapositives 13 et 27 des résultats du quatrième trimestre de 2019 sur ia.ca.

Consultez les diapositives 24 et 25 des résultats du quatrième trimestre de 2019 et la page 31 du rapport de gestion pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 sur ia.ca.

⁴ Consultez les pages 40 et 41 du rapport de gestion pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 sur ia.ca.